

Éditorial

Vatican I : concile fondamental

LE PREMIER CONCILE du Vatican, qui n'a promulgué que deux documents, méritait-il ce numéro double du *Sel de la terre* ? — Oui ! *Quatre fois*, et même *cinq fois* oui, pour quatre raisons qui lui sont propres, et une cinquième née du contraste avec Vatican II.

Quatre raisons de fêter Vatican I

I. — L'HISTOIRE DU CONCILE VATICAN I – aussi mouvementée que passionnante – retrace une phase essentielle du combat qui oppose, depuis deux siècles, la Révélation et la Révolution. Autour du pape Pie IX, de grands évêques s'affrontent, avec des figures aussi contrastées que Mgr Manning, Mgr Darboy, Mgr Dechamps, Mgr Dupanloup ou Mgr Pie ¹. — C'est la première partie de ce numéro.

II. — LA CONSTITUTION *DEI FILIUS*, sur la foi catholique, expose de façon particulièrement équilibrée les rapports entre la foi et la raison. Elle condamne aussi bien l'excès qui méprise la foi (*rationalisme*) que celui qui méprise la raison (*fidéisme*). En définissant les fondements de la foi, elle définit, du même coup, les méthodes de l'apologétique catholique. Face au simplisme du monde moderne, qui ne veut admettre que les sciences mathématisables d'un côté et, de l'autre, de pures opinions invérifiables qu'on laisse au libre choix personnel et qu'on nomme *croyances* ou *valeurs*, le concile affirme l'autorité de la Révélation chrétienne, qui échappe à ces deux catégories. Les vérités de la foi, certes, n'ont rien de mathématique : dépassant la raison, elles s'imposent comme des mystères qui ne peuvent être *directement* prouvés ni vérifiés. L'acte de foi requiert une soumission de l'esprit à une autorité qu'il faut croire sur parole. Et pourtant, il reste souverainement rationnel, grâce aux motifs de crédibilité qui sont, eux, parfaitement vérifiables. Vatican I rentre dans le détail et fournit les éléments classiques de la triple démonstration apologétique :

¹ — Ayant déjà consacré un numéro spécial au cardinal Pie (*Le Sel de la terre* 95, 320 pages), nous avons plutôt insisté sur les autres acteurs de Vatican I dans le présent numéro, mais nous le citons largement dans le commentaire des textes conciliaires.

1. la démonstration *religieuse* – car l'existence de Dieu peut être strictement démontrée par la raison,
2. la démonstration *chrétienne* – car Jésus a donné des signes certains de sa mission divine,
3. la démonstration *catholique* – car l'Église a des marques claires et certaines prouvant qu'elle est la véritable Église du Christ.

En indiquant ces éléments, et en affirmant leur valeur démonstrative, le concile n'enferme pas l'apologétique dans ce plan en trois parties. Il sait que, de fait, la plupart des hommes ont précisément besoin de la Révélation pour raisonner sainement sur l'existence et les attributs de Dieu. Il souligne par ailleurs que l'Église présente *en elle-même* des signes de son origine divine. On peut donc très raisonnablement recevoir son enseignement sans examiner en détail les éléments de la démonstration *religieuse* et de la démonstration *chrétienne*. Il reste que la foi chrétienne n'est pas une *croyance* au sens moderne : certitude aveugle, motivée par un choix essentiellement subjectif. La raison du chrétien, en acceptant la lumière supérieure, ne perd pas ses droits. Elle participe activement – et raisonnablement – à l'acte de foi. — C'est la deuxième partie de ce numéro.

III. — LA CONSTITUTION *PASTOR ÆTERNUS*, sur la primauté et l'infaillibilité du pontife romain, est liée au point précédent, puisque la démonstration de la primauté de Pierre fait partie de l'apologétique. Mais elle va beaucoup plus loin, en fixant définitivement tout ce qui concerne la pierre fondamentale de l'Église. Notons au passage sa providentielle utilité dans la crise actuelle. En indiquant clairement le but du magistère – qui *n'est pas* de faire connaître *une nouvelle doctrine*, mais au contraire de garder saintement et exposer fidèlement la Révélation transmise par les Apôtres, c'est-à-dire le dépôt de la foi¹ – et en définissant précisément les conditions d'une déclaration infaillible *ex cathedra*, elle nous permet de résister en toute sécurité au « magistère » néo-moderniste, sans pour autant relativiser le magistère traditionnel². — C'est la troisième partie de ce numéro.

IV. — CE CONCILE INACHEVÉ, qui n'a promulgué que deux constitutions, a laissé un travail préparatoire qui garde tout son intérêt. Certains de ces documents avaient déjà été traduits pour *Le Sel de la terre*³. D'autres sont présentés ici en détail, et on verra combien ils demeurent éclairants. — C'est la quatrième partie de ce numéro.

¹ — DS 3070.

² — L'enseignement de *Pastor æternus* sur l'infaillibilité des définitions *ex cathedra* est complété par celui de *Dei Filius* sur l'infaillibilité du magistère ordinaire universel, également très précieux aujourd'hui.

³ — Le premier schéma préparatoire sur l'Église a été présenté dans *Le Sel de la terre* 23 (p. 33-59), 24 (p. 32-49) et 25 (p. 22-41). Le deuxième dans *Le Sel de la terre* 26 (p. 32-54).

Une cinquième raison qui reprend toutes les autres

Mais depuis cinquante ans, le terrible contraste entre Vatican I et Vatican II offre une cinquième raison, qui ne fera pas l'objet d'articles spéciaux dans ce numéro, car elle transparaît partout.

I. — L'HISTOIRE INTERNE DE VATICAN I est celle d'une lutte acharnée entre deux sortes de catholiques : ceux qui veulent affronter franchement l'erreur et ceux qui rêvent d'un concile d'ouverture au monde, évitant ce que Mgr Dupanloup nomme les *questions irritantes*. La lutte s'est engagée dans l'élection des membres des commissions conciliaires (nommées *députations*). La sévère énergie d'un Mgr Manning – plus intransigeant, en cette affaire, que Mgr Pie ou que le pape lui-même – a éliminé impitoyablement les candidats doctrinalement douteux. Dès ce moment, le combat est gagné. L'opposition pourra, au début des débats, déchaîner ses orateurs contre les schémas préparés par la Curie, réclamer leur enterrement, exiger, au moins, la suppression des anathèmes, susciter les hurlements de la presse et les avertissements feutrés des ambassadeurs : rien n'y fera. La députation de la Foi tiendra bon et maintiendra – en les améliorant – les schémas préparés. Or Vatican II vit exactement l'inverse. Le P. Congar a plusieurs fois répété que la minorité de Vatican I peut être considérée comme *l'avant-garde de Vatican II*¹. De fait, les partisans de l'ouverture au monde s'imposèrent d'emblée². Le 13 octobre 1962, au mépris du règlement, le cardinal Liénart fit retarder l'élection des membres des commissions pour pouvoir mieux imposer les candidats progressistes. Tout le travail préparatoire des commissions préconciliaires fut ensuite jeté à la poubelle (sauf le schéma sur la liturgie). Alors que Mgr Manning voyait dans Vatican I *le concile de l'autorité* face à la révolution triomphante, Vatican II fut celui de la *démission de l'autorité*, noyée dans la collégialité, livrée à tous les mécanismes manipulateurs des sociétés de pensée³ et docilement soumise aux injonctions de la presse internationale.

II. — PAR SA CONSTITUTION *DEI FILIUS*, Vatican I est le concile de la claire distinction entre le naturel et le surnaturel. — Or Vatican II, qui refusa obstinément d'employer le mot *surnaturel*, fut au contraire celui de leur confusion⁴. — Vatican I avait été *le concile de l'apologétique*, exposant et définissant clairement les motifs de crédibilité de la foi catholique. —

1 — Yves CONGAR, *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, vol. 60 (1976), p. 288 ; vol. 64 (1980) p. 270 ; vol. 68 (1984), p. 454. Ou : *Église et papauté*, Paris, Cerf, 1994, p. 236.

2 — Voir, notamment, *Le Sel de la terre* 49, p. 30-33.

3 — Le père Calmel a souvent souligné cet aspect. Voir *Le Sel de la terre* 110, p. 157-162.

4 — C. BRANDLER « De *Dei Filius* (Vatican I) à *Dei Verbum* (Vatican II) » dans *Le Sel de la terre* 7, 10 et 12. — Dans le présent numéro : « La régression du nouveau Catéchisme », p. 240.

Vatican II, fossoyeur de l'apologétique traditionnelle, livra sans défense la foi des catholiques à tous les sophismes du monde moderne.

III. — PAR SA CONSTITUTION *PASTOR ÆTERNUS*, Vatican I est *le concile du magistère*. — Or Vatican II, en refusant obstinément de définir et de condamner, fut au contraire *le concile du dialogue* et de l'écoute du monde, renouvelant, de façon bien plus grave, la faute qu'on avait autrefois reprochée au pape Honorius.

IV. — PAR SES DOCUMENTS INACHEVÉS, Vatican I indiquait clairement la voie qu'aurait dû prendre le concile du 20^e siècle. Les travaux préparatoires de Vatican II allèrent effectivement dans ce sens, mais tout fut ensuite allègrement éliminé. Vatican I, qui se plaça dans la continuité du concile de Trente dès le début de son premier document (*Dei Filius*), fut un *concile de fidélité*. — Vatican II reste *le concile de la rupture*. L'opposition entre l'esprit du *postulatum* pour les restes d'Israël, qui fut signé par 510 Pères de Vatican I, et celui de la déclaration *Nostra ætate*, adoptée par Vatican II, est particulièrement saisissante.

Vrai et faux magistère

Rien, peut-être, ne montre mieux l'opposition entre Vatican I et Vatican II que le rapprochement de deux phrases, qui furent prononcées dans des conditions analogues par les rapporteurs de deux textes capitaux : *Dei Filius*, à Vatican I, et *Nostra ætate* à Vatican II.

Dans les deux cas, il s'agissait de justifier le texte proposé au vote et d'écarter des amendements. Dans les deux cas, le rapporteur exposa qu'on ne pouvait tout dire et qu'il fallait se limiter à répondre aux besoins du temps. L'argument était identique, mais présenté dans un sens totalement inverse. Pesons soigneusement les termes.

Lors de Vatican I, le rapporteur de *Dei Filius* explique qu'il s'agit d'exposer la doctrine catholique sur la foi, mais il précise :

Non pas, il faut bien le remarquer, cette doctrine complète et tout entière, comme il faudrait le faire dans un traité de la foi ; mais cette doctrine réduite aux points que contredisent les erreurs modernes ¹.

Pour lui, l'adaptation au temps consiste à viser les erreurs du jour. Il est inutile de développer ce sur quoi tout le monde est d'accord. L'essentiel est de *contredire les erreurs modernes*.

1 — « [...] doctrinam catholicam de fide ; sed quod bene notandum est, non eam completam et absolutam, sicuti in theologico aliquo tractatu exhibenda foret, sed potius contractam ad illa puncta quæ hodiernis circa fidem erroribus opponuntur. » Mgr Konrad MARTIN (1812-1879), évêque de Paderborn, in MANSI, *Collectio conciliorum*, éd. 1961, vol. 51, col. 313.

Lors de Vatican II, le rapporteur donne une précision analogue, mais en sens inverse. A un Père conciliaire demandant que *Nostra ætate* expose plus complètement la doctrine catholique sur le judaïsme, le rapporteur répond que ce n'est pas le but du document. Il ne s'agit pas, explique-t-il, de « dire la vérité entière sur les juifs et sur leur religion », mais seulement « sur ce qui rapproche les juifs de l'Église » ¹.

Il ne s'agit plus de *contredire l'erreur*, mais de *s'en rapprocher*. Et le rapporteur ajoute que ce *principe* régit tout le document *Nostra ætate* ². Ainsi, pour traiter du paganisme, de l'hindouisme, du bouddhisme, de l'islam et de toutes les autres « religions non chrétiennes », Vatican II a pris pour principe de *ne parler que de ce qui rapproche*. Au-delà de *Nostra ætate*, la même attitude a d'ailleurs été adoptée à l'égard du protestantisme, du communisme et de la franc-maçonnerie ³, de sorte que le principe de *ne parler que de ce qui rapproche* a dominé tout Vatican II.

En plein concile, Paul VI manifestait les caractéristiques de ce nouveau « magistère » en déclarant dans l'encyclique *Ecclesiam suam* :

La présente encyclique ne veut pas revêtir un caractère solennel et proprement doctrinal, ni proposer des enseignements déterminés d'ordre moral ou social. Elle veut simplement être un message fraternel et familier [§ 7].

[...] Théoriquement parlant, l'Église pourrait [...] se proposer de relever les maux qui peuvent se rencontrer dans le monde, prononcer contre eux des anathèmes et susciter contre eux des croisades [...]. Il nous semble, au contraire, que le rapport de l'Église avec le monde [...] peut mieux s'exprimer sous la forme d'un dialogue [§ 80] ⁴.

Mgr Plantier et Louis Veuillot

Ces idées, qui planaient déjà sur certaines têtes lors de Vatican I, faisaient alors vivement réagir l'évêque de Nîmes :

Et que sont les décrets des conciles œcuméniques ? Ce ne sont pas des traités, mais des combats, d'après la déclaration du concile de Trente. Au commencement de son décret sur le symbole de la foi, il dit : « Nous reconnaissons avec

1 — « *Declaratio non intendit completam præsentationem aliarum religionum dare [...]. Hic non agitur de plena veritate circa Judæos et eorum religionem, sed de plena veritate circa ea quæ Judæos cum Ecclesia jungunt.* » *Acta Synodalia Sacrosancti Concilii Œcumenici Vaticani II* (Typis polyglottis Vaticanis, 1977), vol. IV, periodus quarta, pars IV, p. 706 (réponse au modus 57).

2 — « *Hoc principium applicatur in tota Declaratione de religionibus non-christianis tractante* » (*ibid.*). Ce principe avait déjà été énoncé plus haut dans la réponse au deuxième modus : « Le but de la déclaration n'est pas de donner une exposition complète des religions non-chrétiennes avec leurs défauts, mais plutôt de montrer ce qui unit les hommes et les religions afin d'établir un fondement pour le dialogue et la coopération » (p. 698).

3 — Quelques références sur ces accords dans *Le Sel de la terre* 49, p. 32-33.

4 — PAUL VI, encyclique *Ecclesiam suam* (6 août 1964), § 7 et 80.

l'Apôtre que nous n'avons pas à nous mesurer avec la chair et le sang, mais avec les puissances invisibles du mal ». Voilà la véritable notion des conciles. L'Église y est pacifique dans ses vœux, militante dans ses opérations. *In synodis, Ecclesia est votis pacifica, sed operationibus militans*. Il faut que, dans ces batailles, plus importantes que ses combats journaliers, elle adopte, pour rendre ses décrets, les dispositions suivies dans la guerre ¹.

Rappelant l'opposition de certains évêques aux formules de condamnation, le même prélat nota plus tard dans son bilan du concile :

On a fait [...] à la vérité un outrage : c'est celui de ménagements exagérés vis-à-vis de l'erreur. [...] La douceur, la tendresse, les tempéraments les plus exquis de jugement et de style, voilà les grandes thèses développées à satiété par les adversaires de la définition. Malheureusement pour eux l'Esprit-Saint n'a pas voulu démentir ce qu'il avait fait autrefois ; il a replacé dans les mains des Pères du Vatican ces foudres dont il avait si richement armé le concile de Trente ².

Dans le même esprit, Louis Veuillot soulignait :

Je n'ai pas besoin de faire remarquer qu'il existe toujours dans le monde des *questions irritantes* et que ce sont précisément les questions à traiter. En dehors des questions irritantes, on ne rencontre que des faits divers, et il ne serait pas bien nécessaire, pour s'en occuper, de fonder des journaux, encore moins de rassembler des conciles. L'objet de tous les conciles est une hérésie, c'est-à-dire une question irritante. Ou le concile a été rassemblé pour trancher cette question, ou, par une disposition de la Providence, la question s'est imposée au concile et a dominé tout ce qu'il s'était d'abord proposé d'examiner. C'est pourquoi les conciles font une œuvre de *pacification*, mais non pas, comme quelques-uns le disent, une œuvre de *conciliation*. Les canons conciliaires ne sont pas conciliants, n'ouvrent pas des portes à la libre circulation de toutes les doctrines. Ils sont au contraire des murs et des remparts ; ils ne composent pas, ils tranchent. Je n'insiste pas. J'ai seulement voulu mettre le mot en lumière, afin que ceux de nos adversaires, et même de nos amis, qui voudraient nous opposer encore le chapitre des *questions irritantes* puissent comprendre la valeur de l'expression et se décider à ne plus nous persécuter de ce lieu commun ³.

Cent cinquante ans plus tard, laissons-nous éclairer, édifier et fortifier par le grand concile du Vatican.



1 — Mgr PLANTIER, cité et résumé par l'abbé J. CLASTRON, *Vie de S.G. Mgr Plantier évêque de Nîmes*, Paris-Poitiers, Oudin, 1882, t. 2, p. 350.

2 — Mgr PLANTIER, lettre pastorale du 28 juillet 1870 § 25 (texte dans Mgr PELLETIER, *Décrets et canons du concile œcuménique et général du Vatican*, Paris, Palmé, 1873, p. LXXXVIII).

3 — Louis VEUILLLOT, *Rome pendant le concile*, 3 mai 1870 (*Cœuvres complètes*, t. 12, Paris, Lethielleux, 1927, p. 361).

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !